

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 18 - Vendredi 9 mai 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Samedi 10 mai 2014
à La Place de la Liberté
(en cas de pluie à la Cave de Berne)

Invitation A TOUTE LA POPULATION

REMISE DE DIPLÔMES D'HONNEUR à des personnalités neuveilloises

18h45

Début de la cérémonie

M. A. Olivieri, président de la commission des loisirs

Intermède par Fanny Känzig, la plus jeune joueuse de Cor des Alpes

Remise des diplômes d'honneur 2014

Par M. Roland Matti, maire

19h30

Apéritif en collaboration avec la Zone Piétonne

Ouverture officielle de la Zone piétonne

Allocution de M. Alain Binggeli, président du Conseil général

Apéritif offert par la Municipalité

20h30

Animation Zone Piétonne

Soirée blues/rock (CH) avec BORIS PILLERI'S JAMMIN

Piscine chauffée du Landeron

OUVERTURE

Samedi 10 mai 2014

Prix indigène pour les habitants
de La Neuveville

**DU 10 AU 12 MAI 10% DE RABAIS
SUR LES ABONNEMENTS DE SAISON**

Toujours avec l'aqua-gym gratuit pour tous

Une idée de cadeau pour la fête des mères !

ASSOCIATION DU SERVICE BENEVOLE « 7 SUR 7 » DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Assemblée générale

Judi 15 mai 2014 à 19h30

A la salle de la paroisse catholique,
rue des Mornets 15

Ordre du jour

Bienvenue

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2013
Mme M. Jaquet
2. Rapport d'activité de la présidente
Mme A.-C. Christen
3. Rapport des après-midi de jeux – Mme J. Harsch
4. Présentation des comptes 2013 – Mme A. Hirt
5. Rapport des vérificateurs et approbation
des comptes 2013
6. Budget 2014 – Mme A. Hirt
7. Nomination des vérificateurs des comptes
8. Nouveaux membres bénévoles et démissions
9. Election du comité
10. Divers

En deuxième partie nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Séverine Chedel diététicienne qui nous parlera de Diététique et alimentation

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LA NEUVEVILLE

Assemblée générale annuelle

Judi 15 mai 2014 à 19h
au Caveau des Remparts
(en face de la Cave de Berne)
à La Neuveville

A l'ordre du jour :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale
du 28 mai 2013
3. Rapport du président :
Rencontre concernant le mobilier urbain
4. Comptes 2013
- rapport du caissier
- rapport des vérificateurs
- approbation des comptes par l'assemblée
5. Budget 2014 et cotisation annuelle
6. Programme d'activités 2014
7. Démissions et élections au comité
8. Divers

Le comité

Pendant l'Assemblée générale, un apéritif vous sera offert en toute convivialité.



PAROISSE RÉFORMÉE ASSEMBLÉE DE PAROISSE, LUNDI 16 JUIN 2014

à 20h à la Maison de paroisse,
ch. de la Raisse 3

Ordre du jour

1. Accueil, organisation de l'assemblée, Message
2. Procès-verbal du 9.12.2013: approbation
3. Comptes 2013: présentation, rapport des vérificateurs, approbation
4. Régionalisation
5. Conseil de paroisse, réélection de la présidence 2014- 2015
6. Rapport de la commission des bâtiments
7. Cure du Faubourg : demande de crédit de fr. 39'800.00 pour le remplacement des fenêtres ; approbation
8. Informations
- Rapport des délégués au Synode
9. Divers

Les comptes 2013 et le procès verbal du 9 décembre 2013 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 11 juin 2014.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le crédit-cadre pluriannuel (2 ans) de CHF 520'416.-, pour l'assainissement des infrastructures de transformation et de transport de l'énergie électrique et du réseau de l'éclairage public, et la délégation de la compétence au Conseil municipal de libérer les crédits concernant les objets particuliers a été publié dans la feuille officielle d'avis no 13 du 4 avril 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum n'a été déposé à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 9 mai 2014

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

NOCTAMBUS ET MOONLINER

Permet aux noctambules de rentrer, chaque week-end, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants : (ces deux services sont payants)

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Philippe Bürki, route du Château 28, 2520 La Neuveville.

Projet : Démolition d'un pan de toit existant et construction d'une nouvelle toiture à deux pans sur l'annexe au bâtiment principal, à la route du Château 28, sur la parcelle no 192, ban de La Neuveville.

Zone : HA4.

Genre de construction : Toit : Forme : 2 pans ; Matériel: tuiles ; Couleur : rouge.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 mai 2014 au 2 juin 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 mai 2014
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Home Montagu, par M. Jacques Wenger, rue Montagu 8, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Steve Sambiagio, architecte HES, rue de Bourgogne 6. 2525 Le Landeron.

Projet : Installation de trois mâts de 6 m de hauteur pour drapeaux au sud-est de la parcelle, à la rue Montagu 8, sur la parcelle no 433, ban de La Neuveville.

Zone : Zone affectée à des besoins publics, secteur B.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 mai 2014 au 9 juin 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 mai 2014
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Adriano Toninelli, Chemin des Bleuets 3, 2520 La Neuveville.

Projet : Réfection de la toiture du bâtiment existant, au chemin des Bleuets 3, sur la parcelle no 1633, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Genre de construction : Matériel : tuile FS 03 Rapperswil ; Couleur : gris.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 mai 2014 au 2 juin 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 mai 2014
Services techniques de La Neuveville

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 18 MAI 2014

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Rutz Colette

Vice-président : M. Raselli Edoardo

Membres

Mmes et Mlles

Nicolet	Marie
Orsan	Stéphanie
Paquier	Nadège
Paratte	Linda
Podavini	Sonia
Pradena Cayul	Berta
Queloz	Poopavadee

MM.

Fuchs	Jonathan
Nägeli	Chester
Neuenschwander	Laurent
Njinwo Poutejeu	Léonel
Noirjean	Patrick
Prospero	Salvatore

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mme Ruchti Karin et M. Pellet Marc

Avis de construction

Requérants : M. Daniel Vez et Mme Marlise André Vez, chemin des Celliers 20, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : aRch02 AG architekten & planer, Bözingenstrasse 162, 2504 Bienne.

Projet : Construction d'une terrasse au sud-est de la parcelle, au chemin des Celliers 20, sur la parcelle no 782, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Genre de construction : Fondations : béton. Construction portante : Etayage : bois ; Plafonds : bois, Couleur : brun .

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 mai 2014 au 2 juin 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 mai 2014
Services techniques de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 18 mai 2014 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base ? (Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille », qui a été retirée)

2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » ?

3. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » ?

4. Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) ?

VOTATIONS CANTONALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Mühleberg à l'arrêt » ?

2. Acceptez-vous la modification de la loi concernant les impôts sur les mutations ?

3. Loi sur les caisses de pension cantonales

a. Acceptez-vous le projet principal du Grand Conseil ?

b. Acceptez-vous le projet alternatif du Grand Conseil ?

c. Lequel doit entrer en vigueur : le projet principal ou le projet alternatif ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 18 mai 2014 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 18 mai 2014 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

MAI
Lundis 12, 19
Samedi 17

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



FOIRE DE NODS LE 10 MAI 2014

Divers stands et produits du terroir
Vente de fleurs
SFG Nods (en faveur du camp d'été pour les jeunes)

Dès 9h00
Cafés et croissants
Vente de pains et pâtisseries maison

Dès 11h45
Restauration

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2014 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire dans les plus brefs délais à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de domicile, de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés par le propriétaire à ANIS soit par téléphone 031 371 35 30, par fax 031 371 35 39 ou par mail info@anis.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

20 mai 2014 dès 16 h 00

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous (032 751 24 29). C'est avec plaisir que nous vous attendons !

CONSEIL COMMUNAL

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

16 et 17 mai 2014

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier DONT LES ANSES AURONT ETE PREALABLEMENT RETIREES, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉPÔT PUBLIC

Le conseil communal de Nods informe les citoyennes et citoyens que les documents relatifs au compte annuel 2013 peuvent être consultés du 9 mai au 9 juin 2014 auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Le compte annuel 2013 sera soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 10 juin 2014.

09.05.2014
CONSEIL COMMUNAL

Nouvelles de l'administration

Projet sélectionné pour le nouveau centre d'entretien du Jura bernois à Loveresse

Un nouveau centre d'entretien des routes du Jura bernois, qui servira également de point d'appui pour l'entretien de l'A16 Transjurane, sera construit à Loveresse. C'est le projet présenté conjointement par le cabinet d'architectes mbaa Markus Bachmann Architect (Zurich) et les ingénieurs en bâtiment de la société Schnetzer Puskas Ingenieure SA (Zurich) qui est sorti vainqueur du concours lancé par l'Office cantonal des immeubles et des constructions. Ce

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 10 mai de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

MARDI 10 juin 2014 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Comptes 2013

- Présentation
- Rapport de la fiduciaire
- Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation des comptes du Collège de District
- Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
- Approbation des comptes communaux

3. Communauté scolaire du Plateau de Diesse – agrandissement des locaux de l'école à journée continue – dépense périodique d'environ CHF 7'500.- soit à la charge de la commune de Nods, selon la clé de répartition 2013, CHF 2'043.50.

- Présentation
- Approbation

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 115'000.- pour des travaux de rénovation de l'école (changement de fenêtres et portes, peinture, plafond)

- Présentation
- Approbation

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Nods / 09.05.2014
CONSEIL COMMUNAL

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

projet séduit par les qualités architectoniques du bâtiment proposé, son caractère fonctionnel et son intégration réussie dans le paysage. Placé au centre de la parcelle, le bâtiment sera desservi des quatre côtés par une voie d'accès. A l'intérieur, les groupes de locaux seront agencés de manière cohérente et répartis dans différentes zones selon l'intensité sonore et les besoins de climatisation. Il s'agira d'un bâtiment à ossature en bois permettant une souplesse d'utilisation et répondant aux normes Minergie-P-Eco. Les centres d'entretien actuels de Tavannes, Moutier, Sonvillier et Diesse seront regroupés dans ce nouveau centre de Loveresse. Ceux de Tavannes et de Moutier seront alors fermés, tandis que ceux de Sonvillier et de Diesse seront maintenus, mais ne serviront plus que de points d'appui. Il est prévu de demander le crédit de réalisation au Grand Conseil en mars 2015.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jedi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jedi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOTBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

LIVRAISON DES REPAS À DOMICILE REPRISE

Le restaurant du Lion Rouge informe les citoyennes et citoyens que la livraison des repas à domicile a repris le 1^{er} mai 2014.

L'administration communale



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Invitation à l'assemblée
ordinaire de paroisse
Mardi 10 juin 2014 à 20h00
Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour :

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 26.11.2013
3. Comptes de l'exercice 2013 :
 - Présentation, discussion, rapport de vérification
 - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
4. Informations du pasteur
5. Informations du Conseil de paroisse
6. Divers et imprévus

Cette assemblée sera suivie d'une présentation de "La Main Tendue", puis d'une agape conviviale à laquelle chacun est très cordialement invité.

Le conseil de paroisse
Le Président des assemblées

** Annule et remplace la publication effectuée par la Commune mixte de Plateau de Diesse dans la Feuille officielle du district de La Neuveville des 14 et 21 mars 2014. **

Requérant : Monsieur Christoph Gerber et Madame Fabienne Fryand, Rte de Nods 23, 2517 Diesse

Auteur du projet : A + P Architektur und Planung GmbH, Adam Gouffistrasse 18, 2501 Bienne

Emplacement : Parcelles nos 2221 et 2222, Route de Prêles 18, Diesse, Commune mixte de Plateau de Diesse

Projet : Transformation d'une maison existante pour créer un appartement de cinq chambres sur deux niveaux, pose d'une pompe à chaleur et aménagement de trois places de parc en gravier

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Village ancien et agricole

Dérogations : 24 LAT ; 80 LR ; 22 RCC

Recensement architectural : Contrat de classement du 22.12.2003 et digne de conservation pour le no 22 (anciennement 68A) / digne de protection pour le no 18 (anciennement 68) / ensemble bâti B (Centre symbolique)

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er juin 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 mai 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

TAXE DE CHIENS 2014

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens qui seront âgés de plus de trois mois le 1^{er} août 2014 sont astreints au paiement de la taxe de chiens.

Nous invitons donc les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire jusqu'au vendredi 23 mai 2014 au guichet de l'administration communale ou par téléphone (032 315 70 70).

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture avec la médaille.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF 80.-
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.-

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Attestation de compétences pour détenteurs de chiens :

Nous profitons de vous rappeler que depuis le 1^{er} septembre 2008, tous les détenteurs de chien doivent suivre une formation.

Les personnes souhaitant détenir un chien pour la première fois doivent suivre un cours théorique d'au moins quatre heures avant d'acquiescer le chien. Le cours théorique n'est pas obligatoire pour les personnes pouvant prouver avoir déjà détenu un chien. Toutes les personnes qui font l'acquisition d'un nouveau chien (aussi les personnes qui sont déjà détenteur d'un chien) doivent suivre un entraînement pratique d'au moins quatre leçons. Cet entraînement doit avoir lieu durant l'année qui suit l'acquisition du chien.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

CONVERTISSEUR POUR LA TÉLÉVISION ANALOGIQUE

Avec le passage des chaînes en numérique, bon nombre de nos citoyens nous interpellent au sujet des chaînes qui ne sont plus disponibles.

Video2000 met à disposition gratuitement ces convertisseurs. En cas de besoin, vous avez la possibilité de venir chercher cet appareil à la commune. Merci de bien vouloir vous annoncer au préalable par téléphone.

L'administration communale

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!

Le guide

Votre soutien compte!

CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants

www.sbv-fsa.ch



Commune

mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch



Le Groupe Animation Diesse vous propose

ATELIER DANSE DE SALON

Animé par Michele Orfeo, professeur à O2DANSE

**SAMEDI 24 MAI 2014 DE 10H00 à 12H00
SALLE DU BATTOIR A DIESSE**

Seul ou à deux, venez découvrir les danses de salon dans la bonne humeur !
Valse, rumba, salsa, rock, tango, cha cha cha... sont excellentes pour la santé.

Nombre minimum de participants : 10

Prix : 40 CHF / personnes, 70 CHF pour 1 couple

Renseignements : 079 665 18 92

gad.diesse@gmail.com

Pré-inscriptions obligatoires*

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes :

A renvoyer à :

Séverine Gianella, Route de Nods / 2517 Diesse
Ou par mail : gad.diesse@gmail.com

*le paiement fait office de confirmation d'inscription.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :

<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

<https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>

L'avenir à pleines mains

pro
juventute

PETITE SORTIE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

le mercredi 21 mai 2014

Rendez-vous	Pour les aînés de Prêles :	au Funiculaire	à 14h30
	Pour les aînés de Lamboing	à la Poste	à 14h15
	Pour les aînés de Diesse	à l'ancienne Poste	à 14h15

Pour cette sortie, vous devez vous inscrire jusqu'au mardi 13 mai 2014 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Pour tout renseignement sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Petite sortie des aînés
(Inscription obligatoire pour tous)

Nom: Nombre de personne:

Prénom:

Transport: NON OUI no de tél.

Abonnement demi-tarif NON OUI ou autre NON OUI

*Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mardi 13 mai 2014*

Au plaisir de vous revoir nombreux à cette sortie.

L'administration communale

Nouvelles de l'administration

Gymnases : crédit pour la promotion de l'apprentissage individuel de la musique

Le gouvernement bernois a donné son aval à un crédit total de 4 millions de francs pour la période du 1er août 2014 au 31 juillet 2018, pour financer l'apprentissage individuel externe des élèves de gymnases suivant l'option spécifique « musique ». Le corps enseignant des gymnases n'assure pratiquement plus l'enseignement individuel de la musique instrumentale et du chant. Les gymnases autorisent néanmoins leurs élèves à prendre des cours individuels dans une école de musique, voire auprès d'un professeur de musique indépendant. Le montant annuel du crédit est moins élevé que les années précédentes, car les fonds alloués à la promotion de l'apprentissage individuel de la musique ont été réduits dans le cadre de l'examen des offres et des structures.

Subvention cantonale à l'exploitation des centres de renfort spéciaux des corps de sapeurs-pompiers

Pour l'année 2014, le Conseil-exécutif bernois a débloqué un crédit de 1,51 million de francs pour financer les centres de renfort spéciaux des corps de sapeurs-pompiers spécialisés dans la lutte contre les accidents causés par les hydrocarbures et les accidents dits ABC (atomiques, biologiques et chimiques). Les centres de renfort spéciaux des corps de sapeurs-pompiers sont placés sous la responsabilité de l'Assurance immobilière Berne (AIB), avec laquelle le canton a passé une convention de pres-

tations. La subvention cantonale annuelle sert à financer les prestations fournies et l'achat de matériel. Les centres de renfort spéciaux sont gérés par les sapeurs-pompiers communaux, sous la surveillance de l'AIB. Pour financer les frais de fonctionnement des corps communaux, une indemnité forfaitaire leur est versée via l'AIB.

Premier rapport gouvernemental sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale

Le Conseil-exécutif du canton de Berne entend poursuivre, dans la limite des ressources disponibles, la mise en œuvre de mesures de première urgence proposées dans la stratégie de politique familiale qu'il a définie en 2009. C'est ce qu'il indique dans le premier bilan qu'il dresse de la mise en œuvre de cette stratégie et qu'il soumet au Grand Conseil. Ses priorités sont de favoriser les mesures d'amélioration des ressources pédagogiques des familles et celles qui permettent aux familles de gagner seules de quoi subvenir à leurs besoins. Son rapport montre qu'en dépit d'une situation financière difficile, des progrès ont été réalisés ces quatre dernières années, en particulier en matière de structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire et de coordination des services de conseil aux familles. Ces difficultés financières ont malgré tout fait obstacle à la mise en œuvre de certaines des mesures de première urgence qui avaient été proposées, dont l'instauration de prestations complémentaires pour les familles. Le Conseil-exécutif estime que les défis qu'il se proposait de relever dans sa stratégie de politique familiale de 2009 restent d'actualité. Il est en outre convaincu qu'il ne faut jamais négliger d'investir dans la politique familiale, même dans les périodes de ressources financières limitées. Le Conseil-exécutif porte son rapport à la connaissance du Grand Conseil.



Canton de Berne

EXTRAIT DE VOTRE COMPTE AVS (CI) CERTIFICAT/ATTESTATION D'ASSURANCE AVS

Compte individuel

Sur le **compte individuel (CI)** sont saisis tous les **revenus, périodes de cotisation et bonifications pour tâches d'assistance** qui servent de base pour le calcul d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité. En règle générale, les années de cotisation manquantes (lacunes de cotisation) génèrent une diminution des prestations d'assurance.

Les revenus de l'année en cours ne sont mentionnés que sur le relevé de compte de l'année suivante.

Chaque caisse de compensation AVS auprès de laquelle des cotisations ont été décomptées tient un CI au nom de la personne assurée. Les numéros des caisses de compensation qui gèrent un compte de cotisations AVS pour une personne assurée (compte individuel, CI), peuvent être consultés sous www.ahv-iv.info ou auprès de l'une des caisses de compensation AVS.

Une personne assurée peut en tout temps demander par écrit ou via www.akbern.ch ou www.ahv-iv.info un **extrait de son CI** moyennant l'indication du numéro d'assuré-e et l'adresse postale. Les extraits de compte sont **gratuits**.

L'extrait de compte n'est remis qu'à :

- La personne assurée
- À son représentant légal ou à un avocat mandaté par cette dernière. Si une tierce personne dûment mandatée devait demander un extrait de compte, celui-ci ne serait, pour des raisons de protection de la personnalité, envoyé qu'à la personne assurée

Certificat d'assurance AVS

Le nouveau certificat n'est en règle générale délivré qu'une seule fois pour les assuré-e-s qui paient des cotisations ou perçoivent des prestations sans devoir s'acquitter de cotisations. Il a la taille d'une carte de crédit et contient le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro AVS de la per-

sonne assurée. **Les personnes qui possèdent encore l'ancien certificat (garte grise), doivent le conserver.**

Quand un nouveau certificat d'assurance doit-il être établi :

- Les données personnelles ont changé (p.ex. du fait d'un mariage ou d'un divorce) au sont incorrectes.
- Le certificat a été volé ou perdu.
- Le certificat est illisible.

Les numéros des caisses AVS qui étaient apposés sur l'ancienne carte AVS et qui permettaient de déduire des informations sur les rapports de travail antérieurs n'existent plus. Vous trouverez une liste des caisses de compensation AVS compétentes qui gèrent un CI en votre nom ainsi que leurs adresses sous <https://inforegister.zas.admin.ch>.

Attestation d'assurance

L'attestation d'assurance confirme à l'employé qu'il a été inscrit par son employeur auprès de la caisse de compensation compétente. L'employé a ainsi la certitude que la caisse établissant l'attestation gère désormais son compte AVS individuel. L'attestation d'assurance est délivrée lorsque l'assuré a été inscrit auprès d'une caisse de compensation par son employeur. Il est donc possible que pendant sa vie professionnelle, l'assuré-e se voie délivrer plusieurs attestations d'assurance par différentes caisses de compensation.

Les indépendants, les personnes n'exerçant aucune activité lucrative et les rentiers ne reçoivent aucune attestation d'assurance.

Que faire.....?

- si vous constatez une lacune de cotisation sur votre extrait de CI : veuillez contacter la caisse de compensation qui était compétente pour le prélèvement de la cotisation. Les certificats ou décomptes de salaire devraient être fournis dans la mesure du possible.

Renseignements et conseils

www.akbern.ch ou auprès d'une agence AVS

Caisse de compensation du canton de Berne

Berne accélérera l'assainissement de l'aire de transit de Thoune. A long terme, le canton veut garantir, au sens de l'aménagement du territoire, au moins trois à cinq nouvelles aires de séjour et de transit pour les Yénières et une à deux aires de transit destinées aux gens du voyage étrangers.

A l'occasion d'une conférence de presse mardi (6 mai), à Berne, le président du gouvernement Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, a remercié les villes de Berne, Bienne et Nidau pour leur engagement dans la recherche de solutions à court terme visant à résoudre les difficultés des Yénières en termes d'aires de séjour. Il a souligné que le canton n'était en aucun cas resté inactif ces dernières années.

Ainsi, le canton a adopté à l'été 2011 des lignes directrices sur les aires séjour et de transit. Celles-ci règlent la répartition des tâches entre le canton et les communes. Le canton désigne dans son plan directeur les aires de séjour et les réalise en collaboration avec les communes. Il prend à sa charge les coûts de réalisation tandis que les communes garantissent ces aires dans l'aménagement local et sont responsables de leur exploitation.

Après avoir adopté ces lignes directrices, le canton a évalué les emplacements et lancé deux projets-pilotes. L'un d'entre eux, l'aire de transit de Thoune-Allmendigen, sera bientôt réalisé. S'agissant de l'aire de transit de Bienne, le canton entamera à nouveau le dialogue avec la ville et les communes environnantes.

A long terme, le canton veut trouver au moins trois à cinq aires de séjour et de transit supplémentaires pour les Yénières et une à deux aires de transit pour les gens du voyage étrangers, et garantir ces secteurs au sens de l'aménagement du territoire. Il doit, ce faisant, compter sur la participation de toutes les communes bernoises, les aires de séjour ne pouvant pas uniquement être réalisées dans les villes. Comme les procédures de planification prennent du temps et que des oppositions contre de tels projets sont vraisemblables, ces aires ne seront disponibles que dans deux à trois ans. Le groupe de travail « Gens du voyage » sera associé à la recherche d'aires de séjour et de transit définitives ainsi que de solutions transitoires. Le canton évaluera si ce groupe de travail doit être complété avec des représentants supplémentaires des Yénières. A cet égard, M. Neuhaus a appelé la Confédération à assumer ses engagements vis-à-vis des Yénières et à mettre à disposition des terrains appropriés.

Gens du voyage: les Villes de Bienne et Berne proposent une solution temporaire

Les Villes de Bienne et Berne sont prêtes à apporter une contribution supplémentaire afin d'apaiser la situation en matière de places de stationnement pour les Yénières: elles mettent chacune à disposition de ces gens du voyage un terrain pouvant accueillir au total 50 caravanes, et ce, jusqu'à la fin du mois d'août. Elles donnent ainsi au Canton de Berne un peu de temps pour lui permettre de résoudre le problème pressant du manque d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage. Les Exécutifs des deux villes espèrent que d'autres communes mettront également des terrains à disposition.

Lorsque les Yénières ont occupé le site de la petite Allmend, l'Exécutif de la Ville de Berne a exprimé

Nouvelles de l'administration

Nouveau recul du chômage

Le nombre de chômeurs a reculé le mois dernier dans le canton de Berne pour s'établir à 13 145 personnes, soit 656 de moins qu'à la fin mars. En baisse de 0,1 point, le taux de chômage atteint 2,4% (Suisse : -0,1 point à 3,2%). La baisse s'explique notamment par la demande accrue de main-d'œuvre dans le secteur de la construction.

Comme en mars, le chômage a reculé le mois dernier dans le canton de Berne dans la quasi-totalité des branches. L'accroissement saisonnier de la demande de main-d'œuvre dans la construction a entraîné une baisse du chômage dans ce domaine et dans celui de la location de services. Le reste des branches enregistrent également un reflux du chômage. Ce dernier a par contre légèrement augmenté dans l'hôtellerie et la restauration en raison de l'intersaison touristique.

Le chômage a diminué dans huit arrondissements administratifs sur dix, la hausse relevée dans les arrondissements d'Interlaken-Oberhasli et du Haut-Simmmental-Gessenay découlant de la baisse saisonnière de la demande touristique. A la fin du mois dernier, le taux de chômage allait de 1,5% (Frutigen-Bas-Simmmental) à 4,1% (Bienne).

Le chômage des jeunes (15-24 ans) a baissé pour s'établir à 1731 personnes, soit 136 de moins que le mois précédent.

Au total, le canton de Berne comptait 691 chômeurs de plus qu'en avril de l'année dernière.

Emanant essentiellement de l'industrie, 12 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 154 personnes (contre 15 demandes pour 119 personnes en mars).

Le canton à la recherche de solutions définitives

Le président du Conseil-exécutif Christoph Neuhaus s'est dit soulagé que les villes de Berne et de Bienne aient pu mettre des aires de séjour provisoires à la disposition des Yénières. De son côté, le canton de

Nouvelles de l'administration

beaucoup de compréhension face aux revendications des gens du voyage, qui souhaitent obtenir davantage d'aires de séjour et de transit. Mais comme les organisateurs du comptoir de printemps BEA 2014 avaient urgemment besoin de ce terrain et que, malgré d'importantes recherches, l'Administration municipale n'a pas réussi à proposer rapidement aux Yéniches un autre emplacement, la Police cantonale a dû faire évacuer leur camp de protestation.

Un groupe de Yéniches s'est ensuite installé sans autorisation sur un terrain de la Ville de Bienne, l'Expo.parc à Nidau. Après une rencontre avec une délégation de Yéniches, les autorités des villes de Bienne et Nidau, reconnaissant également la situation difficile des gens du voyage, ont autorisé ces personnes à séjourner sur ce site durant deux semaines, soit jusqu'au vendredi 9 mai.

Aire de séjour pour quatre mois sur la «Schermenareal» à Berne

Le Conseil municipal de Berne est désormais en mesure de proposer une solution temporaire: il met à disposition des gens du voyage jusqu'à fin août 2014 une aire de séjour de 3400 m² pouvant accueillir un nombre maximal de 30 unités de logement. Cet emplacement est situé sur le terrain de la «Schermenareal», entre la «Wöllistrasse» et la forêt «Schermenwald». Il est habituellement géré par Bernexpo, qui l'utilise comme parking lors d'expositions et de foires. Il est prévu de faire payer à ces personnes un loyer de 15 francs par jour et par unité de logement. L'utilisation du site est réservée aux Yéniches: les autres groupes de gens du voyage n'auront pas le droit d'y accéder.

20 places pour les gens du voyage à Bienne

La Ville de Bienne est également disposée à fournir aux Yéniches suisses une aire de séjour pouvant accueillir au maximum 20 unités de logement, et ce, du jeudi 8 mai 2014 jusqu'à la fin du mois d'août au plus tard. Il s'agit du parking de l'ancien stand de tir des Champs-de-Boujean, qu'ils peuvent déjà utiliser, mais pour une durée d'une dizaine de jours lors de chaque séjour, et non de manière fixe, pour une période ininterrompue. Les gens du voyage doivent annoncer préalablement chaque occupation de ce site à l'Inspection de police communale.

Le Canton de Berne appelé à créer des aires de séjour

En fournissant aux Yéniches des aires de séjour provisoires, les villes de Bienne et Berne souhaitent contribuer à apaiser la situation. Elles donnent aussi un peu plus de temps au Canton, responsable de la création d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage, pour trouver des solutions. Les Exécutifs des villes de Berne et Bienne saisissent ainsi l'occasion de demander à Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat responsable du dossier, et à la Direction cantonale de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques d'empoigner le problème et de remédier rapidement au manque d'aires de séjour et de transit, en collaboration avec d'autres communes du canton.

Berne et Bienne offrent déjà des places depuis des années

Dans ce contexte, les conseils municipaux des deux villes souhaitent également souligner que Bienne et Berne sont tout à fait prêtes à participer à la recherche de solutions, mais ne sont pas disposées à résoudre le problème pour le Canton et les autres communes. Cela est d'autant plus vrai que Berne et Bienne font partie des rares communes du canton qui mettent déjà depuis des années des emplace-

ments à disposition des gens du voyage: 38 places à Berne et 11 à Bienne, alors que l'ensemble du canton en compte à peine 60.

Les deux villes sont convaincues que le vaste territoire cantonal compte suffisamment de terrains susceptibles d'être utilisés comme aires de séjour ou de transit pour les gens du voyage. Elles attendent par conséquent que les communes de l'agglomération et des zones rurales proposent également une solution en vue de la création d'emplacements définitifs.

L'élégance des années 50 primée

Le Service des monuments historiques du canton de Berne récompense pour la cinquième fois la restauration et l'embellissement d'un bâtiment classé. Les propriétaires d'une maison des années 50 à Muri, près de Berne, s'étaient fixé pour objectif de préserver si possible telle quelle l'œuvre du célèbre architecte Willi Althaus. Le prix 2014 des monuments historiques récompense la rigueur de leur démarche. Pour la première fois cette année, il a aussi été décerné un prix spécial, dont le premier lauréat est le centre modernisé de formation professionnelle et de formation continue BWZ, à Lyss.

En 1953/1954, Willi Althaus avait fait construire pour lui et sa famille, à Muri, dans la banlieue bernoise, la maison qui vient de recevoir le prix des monuments historiques. Parfaitement intégrée dans le coteau abrupt, cette maison aux lignes filigranes incarne toute l'élégance des années 50. Le dialogue entre l'intérieur et l'extérieur en constitue la ligne directrice. Ainsi, l'espace vie s'ouvre sur le jardin et la terrasse glisse sans transition vers la salle à manger. La maison, restée quasiment inchangée, est une œuvre d'art en elle-même: les années 1950 de A à Z.

La qualité de l'original

Le maître d'œuvre et architecte Ueli Krauss est le petit-fils de Willi Althaus et connaît la maison depuis son enfance. Avec son compagnon Alexander Gempeler, ils décidèrent en 2009 d'emménager dans la maison des grands-parents, sachant combien les détails caractéristiques du bâti et de l'aménagement peuvent être perdus facilement. Ils s'étaient fixé pour objectif de restaurer la maison en préservant au mieux son authenticité et de planifier et suivre minutieusement toutes les interventions.

La restauration des sols et des éléments d'origine a demandé beaucoup de doigté. Avant chaque intervention, les maîtres d'ouvrage se sont demandé si telle ou telle mesure était réellement nécessaire ou si une simple réparation suffisait. Très souvent, le nettoyage en profondeur des surfaces s'est avérée la méthode à la fois la plus efficace et celle qui préservait au mieux l'original. Le sol en terrazzo de l'entrée a ainsi retrouvé son lustre d'antan. Pour les sols en lino de l'étage, il a suffi aussi par chance de les poncer et de les vitrifier à nouveau. La qualité des matériaux d'origine est époustouflante.

Monument historique et écologie

Le bâtiment a été analysé afin de déterminer les améliorations énergétiques les plus efficaces tout en ménageant au mieux l'original. Il est apparu que les fenêtres étaient responsables d'une grande partie des déperditions d'énergie. Les maîtres d'ouvrage ont opté pour un changement des vitres et un renforcement de l'isolation. L'isolation du plafond de la cave et du plancher du grenier ont également

permis un gain d'efficacité énergétique. Cet exemple montre que le bâti existant est souvent la meilleure solution, car les éléments sont prévus les uns en fonction des autres. La préservation des éléments d'origine permet en outre d'économiser de la matière grise et des coûts. Ainsi, même le chauffage à air chaud des années 1950 a été maintenu. Willi Althaus avait étudié ce système alors révolutionnaire aux Etats-Unis en 1952.

Dans l'esprit du constructeur

Les propriétaires actuels entretiennent et habitent la maison dans le même esprit que la génération qui l'a construite, sans pour autant que ce soit un musée. A leurs yeux, le prix des monuments historiques récompense toute la famille. Willi Althaus n'a certes cessé de perfectionner son œuvre, mais il a renoncé par la suite à « moderniser » la maison. Son fils Jürg Althaus a fait preuve ensuite de la même retenue. «Au final, chacun a veillé à préserver ce patrimoine», constatent Ueli Krauss et Alexander Gempeler.

Le prix des monuments historiques que décerne le Service des monuments historiques du canton de Berne, en collaboration avec son partenaire média, le magazine «UMBAUEN + RENOVIEREN», récompense chaque année, depuis 2010, une maîtrise d'ouvrage qui, en collaboration avec le service, a su restaurer et embellir avec soin un bâtiment historique banal en apparence.

Prix spécial pour la modernisation du BWZ à Lyss
Pour ce qui est du prix spécial, décerné cette année pour la première fois, il ne s'agit pas, comme pour le prix principal, de récompenser un exemple d'architecture « du quotidien », mais d'attirer l'attention sur une restauration spectaculaire ou une mesure isolée spéciale. Tous les types de constructions – églises, châteaux, demeures ou villas, écoles ou fermes – entrent en ligne de compte. La Commission d'experts pour la protection du patrimoine fait office de jury externe pour la sélection de l'objet auquel est attribué ce prix.

Le premier prix spécial va au Centre de formation professionnelle et de formation continue de Lyss (BWZ Lyss). Ce bâtiment est considéré comme le plus beau témoin du courant architectural du « béton brut » des années 1960. Comme après 40 ans il ne répondait plus aux exigences actuelles en termes d'exploitation et de bâti, l'Office cantonal des immeubles et des constructions – en sa qualité de maître d'ouvrage – et les architectes Suter + Partner se sont attelés à sa restauration. Aujourd'hui, le centre répond à toutes les normes en vigueur et satisfait aux exigences du label Minergie ECO. La modernisation du complexe scolaire montre de manière exemplaire comment adapter avec discernement aux besoins actuels un bâtiment qui dans sa disposition générale et son apparence architectonique est un témoin des années 1960. Ce faisant, il n'a pas été porté atteinte à ses caractéristiques principales et à la valeur qu'il revêt en tant que monument historique.

Remise du prix, exposition et visites guidées

Ouverte au public, la cérémonie de remise du prix aura lieu jeudi 22 mai, à 18h30, au Stadtsaal du Forum de la Grenette (Kornhausforum), à Berne. Parallèlement au reportage sur la maison, une petite exposition dans la galerie du Forum de la Grenette présentera des informations complémentaires sur l'histoire de la construction et de la rénovation. De la fin juin à la fin juillet, l'exposition pourra ensuite être vue à l'administration communale de Muri.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Culte dans les homes: 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse
20h conférence de Yann Greppin sur le chant orthodoxe à la Blanche Eglise. Ouverte à tous !
4e dimanche de Pâques - 11 mai

9h 45 Sonnerie des cloches

10h Blanche Eglise, culte avec sainte Cène

John Ebbutt, pasteur

1 Rois 19, 1-19a; Marc 4, 35-41 : un grand silence

Chants : 34-01; 35-12; 35-01

Animation musicale par le chœur du workshop de chant orthodoxe dirigé par Yann Greppin.

Vente de roses à l'occasion de la fête des mères, en faveur de pain pour le prochain.

Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise

La Blanche Eglise est à nouveau ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 11. Mai

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst am Sonntag Jubilate. Text: Joh 15,1-8 (Vom Weinstock). Mit Karin Schneider (Orgel), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Amtswochen

28. April bis 18. Mai: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 11 mai

10h messe à l'église paroissiale

1^{ère} communion et Fête des mères

Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

Jeudi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1^{er} vendredi du mois.

Vendredi à l'église paroissiale

8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Café/recontre/échange

22.05.2014 de 8h30 à 11h / inscription secrétariat liturgique.

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 11 mai

Culte à Diesse, 10h00, en ce jour de fête des mères le culte animé par les enfants du cycle 1 (6 à 10 ans) sur le thème des animaux, participation de la fanfare Harmonie de Prêles

Dimanche 18 mai

Culte régional à La Neuveville, 10h00, service de voiture, voir ci-dessous

Camp de catéchisme

Du vendredi 16 au dimanche 18 mai, les catéchumènes de Nods, Diesse et La Neuveville se retrouveront au camps de vacances des Mottes près de Tramelan afin de préparer leur culte de baptême et de confirmation

Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, agenda, tableau des cultes.... www.lac-en-ciel.ch

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 11 mai

Pas de culte à Nods.

Diesse, 10h. Transport à 9h40 vers l'Eglise.

Mardi

Salle de paroisse. De 14h – 17h, rencontre des aînés.

Invité : M. Thomas Laubscher, apiculteur-instructeur.

Dimanche 18 mai

Pas de culte à Nods.

La Neuveville, 10h. Culte régional.

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} Harmos + familles) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Dimanche 11 mai

10h00 Culte de louange

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 10 mai

Services à Bienne, Ch. des Ecluses 33

9h30 : L'église à l'étude

10h30 : Culte, past. René Pieper



La Paroisse catholique de La Neuveville et plateau de Diesse

RECHERCHE DES BÉNÉVOLES POUR FÊTE-ÉGLISE 2014

Le dimanche de Pentecôte 8 juin 2014, nous vivrons à Delémont le 2^{ème} rassemblement de Fête-Église. Ce grand rassemblement sera marqué par une Eucharistie célébrée par Mgr Félix Gmür, Évêque de Bâle. Plus de 2000 personnes sont attendues pour l'occasion.

Afin de préparer au mieux ces festivités, le comité d'organisation ne recherche pas moins de 200 bénévoles pour des tâches diverses sur le samedi 7 et le dimanche 8 juin 2014 : Mise en place de la Croisée des Loisirs, aménagement de la halle des expositions, aide au parcage des voitures, installation des animations et des stands, service de l'apéritif, service des boissons et des repas, rangements après la fête.

Vous trouverez au fond de l'église des bulletins d'inscription pour manifester votre disponibilité pour l'une ou l'autre de ces tâches à retourner au **Centre Pastoral du Jura, Texerans 10, 2800 Delémont, avant le 22 mai 2014** ou en vous inscrivant directement sur le site : www.feteeglise.ch.

Merci d'avance pour votre engagement solidaire

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu

Tél. 144 Ambulances

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h. Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014.

Du 13 avril au 11 mai 2014 : en parallèle de l'exposition permanente, venez découvrir la première vitrine temporaire à thème qui mettra en valeur la collection archéologique du Musée. www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée
Répétitions les lundis : 12 mai, 26 mai, 2 juin

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 9 mai

Dschané - musique tzigane

Tél 143
La Main Tendue